
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Vendredi 22 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

P A R I S.

Journée du 20 juin 1792.

Nous avons déjà dit que dans les jours qui avoient précédé cette affreuse journée, on avoit mis en œuvre tous les moyens les plus propres à porter la fermentation dans le peuple et à le soulever. Un repas ou plutôt une orgie qui avoit eu lieu aux Champs-Élisées deux jours auparavant, et où l'on avoit vu plusieurs députés se confondre avec des hommes de la populace, et boire avec eux; le mai de la liberté planté dans tous les quartiers; les journalistes patriotes qui ne faisoient plus entendre que des cris de mort et de carnage; tout avoit enflammé par degré la fureur du peuple, au point qu'il attendoit la journée du 20 avec une impatience cruelle. Le 19, dès le soir, des symptômes effrayans annoncèrent les crimes du lendemain. Les groupes des Tuileries étoient nombreux et fort agités; on y parloit avec une joie féroce de l'expédition qui devoit avoir lieu dans le château. Le département s'étant réuni, resta assemblé toute la nuit du 19 au 20. Il avoit rendu un arrêté par lequel il étoit défendu de s'armer sans y être autorisé par la loi. Il chargeoit la municipalité et le commandant général de faire toutes les dispositions de forces publiques nécessaires pour contenir et réprimer tous les perturbateurs.

Cet arrêté, envoyé à l'assemblée nationale dans la séance du mardi soir, n'y fut lu qu'après de très-longes débats, et, malgré les réclamations de plusieurs membres, on

passa à l'ordre du jour. Cependant le département reçut pendant la nuit plusieurs avis allarmans. Des brigands courroient dans les rues avec le cri patriotique à la bouche. Le jour tarδοit trop à paroître au gré de leurs affreux désirs: il parut enfin. A cinq heures du matin les faubourgs commencent à s'ébranler. Le faubourg Saint-Antoine se rassemble sur la place de la Bastille. Des flots de gens armés et non armés y affluent de toutes parts, bientôt la place est couverte, et les rues sont remplies de cette immense multitude. A onze heures le faubourg Saint-Marceau arrive et la réunion s'opère. Le cortège, composé de femmes, d'enfans, d'hommes armés de piques, de bâtons ferrés, de scies, de hâches, et de mille autres instrumens bizarres et hideux; d'hommes sauvages, portant de longues barbes et d'horribles moustaches, les uns à demi-nuds, d'autres couverts de haillons, d'autres déguisés en charbonniers, le visage tout noir, portant de longues fourches de fer ou des pieux à demi-brûlés; ce cortège effroyable se met en marche vers le midi, recrute dans sa route, et se grossit de tout ce qu'il y a de plus crapuleux dans les égouts et les greniers de la rue Saint-Honoré.

Le ministre de l'intérieur communique au département ses justes sujets de crainte; il demande des troupes pour défendre le château. De nouveaux ordres sont donnés à la hâte: des gardes nationaux de toutes les sections se rendent aux Tuileries. On prend les mesures les plus propres à en imposer aux brigands, et à leur ôter l'espoir même

de pouvoir violer l'asyle du monarque. Une forte garde est distribuée aux portes des Tuileries et au Pont-Tournant : une triple ligne de gardes nationaux s'étend dans toute la longueur de la partie du château qui regarde le jardin : de pareilles lignes se forment sur les côtés de la première, et renferment dans leur enceinte plusieurs pièces de canon : les gardes - Suisses sont postés dans l'intérieur des appartemens , avec plusieurs bataillons de la garde nationale. La place du Carrousel offre un aspect plus terrible encore : un bataillon carré, renforcé par la gendarmerie et la garde nationale à cheval, l'occupoit presque toute-entière. Le cour du château étoit également remplie d'hommes armés : on avoit disposé des canons de distance en distance : tout promettoit une résistance invincible , si une force aussi imposante n'eût été paralysée.

Le conseil municipal étoit réuni. Il avoit rendu , le lundi , un arrêté qui défendoit tout rassemblement d'hommes armés. Le mercredi cet arrêté fut cassé , et on en proclama un second , ainsi motivé. « La municipalité (M. Pétion et ses adhérens), instruite que les citoyens qui vouloient marcher en armes étoient membres de la garde nationale ; qu'ils ne vouloient exciter aucune émeute ; qu'ils étoient ennemis de toute espèce d'excès ; les met , pour légaliser tous leurs mouvemens , sous la surveillance de leurs chefs ayoués , les commandans des bataillons. » (Le très-grand nombre de ces chefs étoit alors aux Tuileries.)

Fort de cette *légalisation* , le cortège arrive à une heure aux portes de l'assemblée nationale. Voyons ce qui s'y passoit alors.

M. Rhœderer venoit d'y entrer. Cet administrateur , qui a vu de près nos armées , n'a rapporté de son voyage que des idées peu rassurantes pour l'avenir. Son patriotisme est devenu moins brûlant. Il rappelle à l'assemblée la loi qui défend les attroupe mens en armes , et même sans armes. Il expose les dangers dont le roi est menacé : il presse vivement le corps législatif de ne point admettre dans son sein cette foule de gens armés.

M. Vergniaud prend la parole : ce membre pense que ce seroit faire une injure au peuple , que de lui supposer de mauvaises intentions. J'imagine , dit-il , que ce ne seront pas des hommes armés qui présenteront une pétition au roi. Je conclus donc pour qu'on leur permette de défilér dans la salle. Si le roi court quelques dangers , que soixante

membres soient députés pour rester auprès de lui , jusqu'à ce que le rassemblement soit dissipé.

M. Dumolard appuye cette dernière mesure ; mais il demande avec force qu'on prenne les moyens les plus prompts pour dissiper l'attroupe ment. Au milieu de ces débats , M. le président annonce une lettre de M. Santerre , commandant du bataillon du faubourg Saint-Antoine. Les habitans du faubourg , est-il dit dans cette lettre , célèbrent aujourd'hui l'anniversaire du serment du jeu de paume. Ils veulent présenter leurs hommages à l'assemblée nationale. On a calomnié leurs intentions : ils veulent confondre leurs détracteurs , et prouver qu'ils sont les hommes du 14 juillet. — M. Lasure assure que les pétitionnaires vont remettre sur le bureau l'adresse qu'ils vouloient présenter au roi , et qu'ils ne se présenteront même pas au château. *Ils en ont pris l'engagement.*

M. Vergniaud combat l'opinion de M. Dumolard ; car elle tendroit , dit-il , à renouveler la scène sanglante du Champ-de-Mars , ce qui seroit , dans l'histoire de l'assemblée une tache ineffaçable.

L'estimable , l'éloquent M. Ramond , s'élevoit fortement contre l'admission , lorsque le président (M. François) l'interrompt pour annoncer que huit mille pétitionnaires armés demandent à être admis. M. Calvet veut qu'on lève la séance. Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision , reprend le courageux Ramond , 25 millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Que les pétitionnaires commencent par déposer leurs armes à la porte.... M. Guadet combat le préopinant. Les débats deviennent très-vifs , très-tumultueux. Les pétitionnaires paroissent tout-à-coup à la barre. Tout un côté de l'assemblée se lève avec indignation. Un désordre épouvantable règne dans la salle ; le président se couvre ; la terreur ramène le silence ; les pétitionnaires se retirent. M. le président dit qu'un huissier les a introduits par erreur. Il met aux voix s'ils seront admis. Tout le côté droit se lève en faveur du décret. Les pétitionnaires sont bientôt à la barre. L'orateur de la députation déclame , avec un air farouche et des gestes de forcené , le discours suivant.

« Le peuple français vient aujourd'hui vous » exprimer ses craintes et ses vœux , et vous » demander un remède à ses maux. Ce jour » nous rappelle celui où nos représentans » proclamèrent l'égalité. Au nom de la na-

» tion , nous osons vous assurer que le peu-
 » ple est à la hauteur des circonstances , et
 » est prêt à se servir de grands moyens. *L'ar-*
 » *ticle 2 de la déclaration des droits consacra*
 » *la résistance à l'oppression.* Réduits à
 » la cruelle nécessité de tremper les mains
 » dans le sang des conspirateurs , le sang
 » coulera , ou l'arbre de la liberté fleurira.
 » Nous ne sommes d'aucun parti ; nous ne
 » voulons en adopter d'autre que celui qui
 » sera d'accord avec la constitution.
 » Imaginera-t-on que les hommes du 14 juil-
 » let sont endormis ? Ils n'ont rien perdu de
 » leur énergie. Il est temps de dévoiler les
 » conspirateurs. Vous avez des hommes em-
 » brasés de patriotisme ; qu'ils parlent , et
 » ce peuple est là pour agir. Les grands cons-
 » pirauteurs , leur place n'est point ici : qu'ils
 » aillent à Coblentz ; là , ils distilleront tout
 » leur venin. . . . Réunissez-vous , agissez , le
 » peuple perd ses préjugés ; il est prêt à ex-
 » terminer les tyrans. Les tyrans ! vous les
 » connoissez ; ne mollissez pas devant eux. . . .
 » Le pouvoir exécutif n'est pas d'accord avec
 » vous. . . . La nation dépend d'un roi !
 » La tête du peuple vaut bien celle d'un
 » despote couronné. . . . Nous nous plaignons
 » de l'inaction de nos armées. Si cette inac-
 » tion vient du pouvoir exécutif , *il faut l'an-*
 » *néantir ce pouvoir.* Le sang des patriotes
 » ne doit pas couler pour assouvir la per-
 » fide ambition du château des Tuileries. . . .
 » Hésiteriez-vous ? . . . Si les hommes du 14
 » juillet avoient ainsi temporisé , siégeriez-
 » vous dans cet aréopage ? Un seul homme
 » ne doit plus influencer vingt-cinq millions
 » d'hommes ; s'il s'écarte de son devoir , *il*
 » *n'est plus rien pour le peuple français. . .*
 » Nous nous plaignons enfin de la haute-
 » cour ; la liste civile auroit-elle encore ici
 » quelq'influence ? . . . Nous espérons que
 » le dernier cri que nous vous adressons re-
 » tentira dans le monde entier. Le peuple
 » attend là , dans le silence , une réponse
 » digne de la souveraineté. Nous jurons de
 » ne point quitter nos armes jusqu'à ce que
 » la constitution soit exécutée. Cette pétition
 » n'est pas seulement du faubourg Saint-An-
 » toine , elle est encore de toutes les sec-
 » tions , de tous les environs de la capitale ,
 » (du royaume entier , s'est écrié un député.)
 » Les pétitionnaires demandent à avoir l'hon-
 » neur de défilér devant vous. »

Ce discours a été interrompu et couronné
 par les applaudissemens des tribunes et de
 l'extrémité du côté droit. Le président a
 répondu « que le peuple et l'assemblée na-

tionale ne faisoient qu'un , et qu'on pren-
 droit leur pétition en très-grande considé-
 ration. » Un nouveau décret permet de dé-
 filer ; presque tout le côté gauche se retire ;
 le cortège traverse la salle , au bruit des tam-
 bours ; il répond , par des cris analogues , aux
 cris et aux applaudissemens des tribunes.
 La tête de cette troupe armée entre dans
 les Tuileries et les traverse , tandis que le
 reste défile dans la salle de l'assemblée. Ces
 misérables , en passant vis-à-vis l'apparte-
 ment du roi , dirigeoient avec fureur leurs
 armes du côté des fenêtres , en poussant des
 hurlemens affreux , en vomissant mille rap-
 précations , mille horreurs , que nous ne rap-
 pellerons point , pour ne pas affliger davan-
 tage nos lecteurs , mais qui devoient porter
 mille fois la mort dans l'ame des victimes
 infortunées qui étoient au château. La mar-
 che se dirige vers la place du Carouzel ; les
 brigands avoient braqué 8 pièces de canon ;
 on alloit tenter de forcer le passage , lors-
 qu'on a fait courir le bruit que le roi avoit
 donné ordre d'ouvrir les portes. On n'op-
 pose plus de résistance : la foule se jette dans
 le château , et pénètre dans tous les appar-
 temens. Les premiers qui entrent dans la
 salle où étoit le roi lui présentent un bonnet
 rouge , qu'il met lui-même sur sa tête. Voyant
 que le nombre augmentoit peu-à-peu , le roi
 fait fermer la porte. On la brise à coups de
 hache. Alors cette populace effrénée , eni-
 vrée de sa victoire , se précipite avec plus
 de fureur et d'impétuosité.

(Demain la suite.)

— Jeudi 21 , le bruit a couru que le fau-
 bourg Saint-Antoine se portoit de nouveau
 aux Tuileries. La garde nationale a bientôt
 été renforcée par de nouveaux bataillons.
 Les portes des Tuileries sont restées fermées
 toute la journée , et l'on a braqué des ca-
 nons à toutes les issues. Les motionnaires
 se sont réunis en grand nombre sur la place
 du Carouzel. On annonce encore un orage
 prochain.

— On dit que l'armée Marseilloise s'avance
 à Paris ; elle en a demandé la permission à
 l'assemblée dans une adresse que nous fe-
 rons connoître , et dont l'envoi aux 83 dé-
 partemens a été décrété.

Nous avons rapporté dans le premier ar-
 ticle ce qui s'est passé à l'assemblée nationale
 dans la séance du 20. Dans celle du 21 , le

président a annoncé une lettre du roi. On en a écouté la lecture en silence , et on en a décrété l'impression. La voici.

Lettre du roi.

L'assemblée nationale a déjà connoissance des événemens de la journée d'hier ; Paris est sans doute dans la consternation , et la France ne les apprendra pas sans douleur. Je laisse à la prudence de l'assemblée nationale à maintenir la constitution et la liberté individuelle du représentant héréditaire du peuple.

Pour moi rien ne m'empêchera de suivre sans défiance la constitution que j'ai jurée , et de faire ce que je croirai utile à la nation française.

Signé LOUIS.

Contresigné DURANTHON.

Il a été décrété dans cette même séance que les citoyens ne pourroient se réunir en armes , sous prétexte de présenter des pétitions : décret qui existe déjà , et que l'assemblée n'a pu méconnoître sans crime.

— Nous reviendrons sur quelques objets moins importants que le défaut d'espace nous empêche de traiter aujourd'hui. — Nous n'oublions point que nous avons promis de traiter la séance des jacobins , qui a eu pour objet la lettre de M. Lafayette.

Lettre du général Lukner.

J'arrive à l'instant de l'expédition de Courtray. J'avois envoyé mon avant-garde , MM. Valence et Jarry , officiers-généraux : ils avoient ordre de s'avancer près Courtray. Je suis allé ce matin voir leurs dispositions ; je les ai trouvées si bonnes et ils étoient si près de Courtray , que , quoique j'eusse résolu de n'attaquer que demain , je me suis décidé à battre le fer tandis qu'il étoit chaud , et j'ai attaqué à l'instant avec mon avant-garde.

L'ennemi avoit huit à neuf cents hommes dans un triple retranchement devant Courtray , j'ai commandé à M. Valence l'attaque du front du retranchement , et à M. Jarry l'attaque du flanc , la canonnade a été vive , l'attaque a duré trois heures.

Je dois le dire , la troupe a gardé le meilleur ordre , les généraux Valence et Jarry ont montré , indépendamment du cœur , beaucoup de tête ; nous avons forcé l'ennemi dans ses retranchemens. Il a abandonné en fuyant une pièce de canon. Nous avons fait trois prisonniers , nous avons un seul tué et douze blessés.

L'ennemi a perdu plus de monde : c'est ce que nous verrons demain quand il fera jour , et je vous donnerai d'autres détails.

Nous sommes entrés à Courtray. Quant la troupe est entrée en ville , elle a été reçue par les habitans avec une allégresse qui n'est pas imaginable.

J'augure bien des dispositions de nos troupes. —

Signé LUKNER.

Lille , 19 juin.

Je ne puis encore vous donner des détails circonstanciés sur l'affaire qui a eu lieu hier au soir à Courtrai ; on la fera sonner bien haut ; mais en total c'est peu de chose. Quatre à cinq mille hommes de l'avant-garde de Lukner ont attaqué huit cents Autrichiens , retranchés à la hâte en avant dans Courtrai , et ayant du canon. Le feu a été assez vif de part et d'autre pendant trois heures ; à la fin les Autrichiens , ne pouvant résister au nombre , et craignant d'être surpris pendant la nuit , se sont retirés en abandonnant quelques blessés , deux prisonniers et une pièce de canon démontée. Le nombre des tués et blessés doit être à proportion plus considérable de notre côté que de celui des Autrichiens , qui étoient à l'abri derrière leurs retranchemens. La nuit a empêché d'en faire la vérification.

— Si l'on compare cette relation , sur laquelle on peut compter , avec la note lue avant-hier à l'assemblée , et dans laquelle on dit qu'il a été fait un grand nombre de prisonniers , on verra que rarement la vérité approche du souverain.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or , 16 liv.